



UN PRINCIPE:

Le Syndicat SUPAP-FSU défend tous les agents de la DJS, tous corps et tous fonctions spécifiques, personnels techniques mais aussi administratifs.

TOUS ENSEMBLE, NOUS AVONS DÉJÀ GAGNÉ BIEN DES COMBATS:

- l'indemnité caisse piscine de **75 €** (ATIS);
- l'indemnité des dimanches travailler selon l'indice (ATIS);
- la non privatisation de la piscine RIGAL(ATIS).

Plus de droits sur les activités baignades estivales pour tous les EAPS terrestre :

- un gain de **60 €** supplémentaire lors du passage au RIFSEEP;
- la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires pour les EAPS contractuels;
- l'alignement de la prime IFSE au même titre que la filière aquatique, soit **208 €**.

TOUTEFOIS, D'AUTRES COMBATS RESTENT À MENER LE SUPAP-FSU DEMANDE:

POUR LES ADJOINTS TECHNIQUES DES INSTALLATIONS SPORTIVES [ATIS] (gymnases, piscines, stades, tennis, bains-douches, etc.)

→ **Plus de primes** pour compenser les pertes de pouvoir d'achat. Plus de transparence pour rendre les primes plus égalitaires. → **Plus d'information sur les droits des agents.** La hiérarchie doit organiser des réunions de service régulières, par territoire à destination de tous les agents. Pour les agents en congé mais qui assistent tout de même à la réunion, cette demi-journée doit être comptabilisée comme du temps de travail effectif ou rémunéré, au choix de l'agent: c'est un minimum! → **Pour la sécurité de tous** (personnels et usagers), la hiérarchie doit organiser des entretiens et des exercices d'évacuation, de neutralisation, de secours, de sécurité... pour tous les ATIS et avec les autorités compétentes (police et pompiers).

POUR LES ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX FAISANT FONCTION [ATPF] → **Plus de promotion au choix!** Les ATPF, en priorité les plus anciens, doivent passer au grade de technicien service opérationnel (TSO) technique ou administratif, sans examen.

POUR LES ÉDUCATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUE ET SPORTIVES [EAPS] AQUATIQUE → **Une meilleure organisation des plannings!** La hiérarchie doit proposer des plannings stables et ar-

rêter de changer les plannings à la dernière minute! Ces changements de planning incessant sont un frein à la vie privée.

POUR LES ÉDUCATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUE ET SPORTIVES (EAPS) TERRESTRE → **Une prime de référent** lorsque l'EAPS est coordinateur de dispositif → **Plus de nomination au poste de chef d'établissement** pour les EAPS terrestre: aujourd'hui très peu d'EAPS terrestre accèdent à cette fonction.

POUR LES UGD (UNITÉ DE GESTION DIRECT) → **Une nomination à la catégorie B** pour tous et toutes les UGD, en service central et déconcentré. → **Une prime de technicité de 400 €** pour valoriser l'expertise et la technicité du poste. → **Une NBI de 15 points** pour toutes les UGD et un alignement de cette NBI pour les responsables UGD de catégorie B (communément appelé SGD) comme pour les autres SGD des autres directions. → **La rémunération des heures supplémentaires effectuées.** → **Un accompagnement pour alléger la surcharge de travail.** Moins de délégation de tâches préalablement gérées par d'autres services (exemples: congé bonifiés, PAMA ...).

LA FSU TERRITORIALE
PARIS



ensemble & engagé-es
AU QUOTIDIEN

SOUCIEUX DE VOS PRÉOCCUPATIONS, le SUPAP-FSU propose :

- **Une sensibilisation, une information et une formation** sur les droits de tous les agents de la DJS : Un guide complet des droits des carrières de 179 pages est à votre disposition.
- **Un accompagnement des agents et une écoute** pour toutes leurs interrogations et litiges avec l'administration :
 - la révision ou l'annulation des sanctions disciplinaires injustifiées ou disproportionnées ;
 - des reconversions professionnelles pour raison de santé qui ne pénalisent pas les agents dans le respect de la dignité.
- **La lutte contre toutes formes de discrimination** (parité femme/homme, handicap, racisme...).
- **Plus d'effectifs pour moins de surcharge de travail** : que tous les départs soient remplacés et des agents supplémentaires dans les services à flux tendu.
- **La fin des emplois précaires** : fin des recrutements des non titulaires sur des emplois permanents. La titularisation de tous les faux vacataires pour des emplois pérennes.



*Si toi aussi tu veux :
faire cesser les inégalités et défendre tes droits et tes acquis,
faire entendre ta voix, tes idées, tes propositions,
arrêter de subir et devenir acteur de ton avenir au sein
de la DJS et de la Ville de Paris...
Alors, tu es bienvenue au SUPAP-FSU !*

Pour se donner plus de pouvoir et de légitimité pour se défendre

ELECTIONS PRO 1^{er} → 8 décembre 2022

C'EST TOUT VU!

ON VOTE SUPAP FSU